

### **Acquisition à Mlle BROCARD Anne-Sophie d'une propriété 20 chemin de la Combe aux Chiens**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Par le passé, la Ville Besançon a procédé à plusieurs acquisitions nécessaires à l'élargissement du chemin de la Combe aux Chiens.

Aujourd'hui, seule la propriété de Mlle BROCARD, cadastrée section OR n° 295, située au n° 20, n'a pas encore fait l'objet de travaux de mise à l'alignement.

Afin de sécuriser les flux piétonniers, la Ville de Besançon a décidé d'engager des négociations avec Mlle BROCARD pour acquérir les 116 m<sup>2</sup> de sa propriété frappée d'alignement.

Un accord a été obtenu sur la base d'un prix global de 8 070 € détaillé de la façon suivante :

- 3 480 € pour l'achat de 116 m<sup>2</sup> de terrain classé en zone NB du POS Nord (116 m<sup>2</sup> x 30 €/m<sup>2</sup>)
- 4 590 € pour perte de mur (60 ml x 76,50 €/ml).

Un document d'arpentage en cours d'élaboration précisera prochainement le numéro cadastral de la surface à acquérir.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 8 070 € sera imputée au chapitre 21.824.2112.501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.*